



Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2026

Présents : MUSSOT Jean-Paul, MUGNIER Eric, BENOIT-CHIEUX Hervé, TOURDIAT Sylvie, TIGNOLET Pascal, MERLIER Françoise, JAILLET Fabien, MILLOT Hervé, BOILLOT Florence, AMIOT Alain, PALOMBA Pascal, MIGNOT François.

Absentes excusées : VERPEAUX Clémence (procuration à BOILLOT F.), NOBLOT Laura (procuration à JAILLET F.), POIGEAUT Mélanie (procuration à AMIOT A.)

Secrétaire de séance : MILLOT Hervé

En exercice 15 - Présents : 12 - Votants : 15

INTERVENTION DU SIEC DU JURA SUR LA SITUATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE

Pour l'information du Conseil et au regard de l'intérêt du sujet, M. le Maire indique qu'il a sollicité le SIEC du Jura afin de présenter ses missions, les installations photovoltaïques de la commune, leur principe de fonctionnement, un premier bilan d'exploitation ainsi que la situation énergétique communale. M. le Maire rappelle que M. Mugnier figure parmi les élus représentant les communes au sein du SIEC du Jura.

M. le Maire cède alors la parole aux représentants du SIEC pour leur présentation.

Les représentants du SIEC rappellent tout d'abord les différentes missions exercées auprès de la commune. Celles-ci concernent notamment le Conseil en Énergie Partagé (CEP), l'accompagnement des projets de maîtrise de l'énergie, le suivi des consommations énergétiques, mais également l'éclairage public à travers la réalisation de travaux, la maintenance des installations et le suivi du parc via l'outil de gestion e-lum.

M. Hervé Bouillod, Vice-Président du SIEC du Jura, rappelle également que le syndicat coordonne un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (électricité et gaz naturel), auquel la commune de Champvans adhère pour l'alimentation de son réseau d'éclairage public ainsi que pour ses contrats de fourniture de gaz.

Le SIEC présente ensuite le bilan de la mission de Conseil en Énergie Partagé menée auprès de la commune de Champvans. Cette mission permet le suivi des consommations et des dépenses énergétiques communales, l'analyse des bâtiments ainsi que l'accompagnement dans la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la performance énergétique.

L'analyse réalisée met notamment en évidence plusieurs points de déperdition thermique, en particulier à la salle des associations et dans certains locaux de l'école, où des travaux d'isolation pourraient être envisagés. Le SIEC confirme également que les puissances électriques souscrites par la commune sont adaptées aux besoins actuels.

Le SIEC rappelle les différentes études menées ces dernières années concernant le chauffage des bâtiments communaux et le développement du photovoltaïque. Ces réflexions ont conduit à la réalisation d'installations photovoltaïques sur plusieurs toitures communales ainsi qu'à la création d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle des fêtes.

Ces équipements sont désormais en service et produisent de l'électricité renouvelable. Leur exploitation contribue à réduire les dépenses énergétiques de la commune tout en participant à la transition énergétique du territoire. Une partie de cette production est directement utilisée par les bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation collective et représente 48 % des besoins énergétiques des bâtiments communaux. Le SIEC accompagne par ailleurs la commune dans le suivi des performances des installations et dans l'optimisation de leur fonctionnement.

Enfin, les prochaines étapes concernent la poursuite de l'optimisation énergétique du patrimoine communal, le suivi des consommations et de la production photovoltaïque ainsi que la mise en place et le suivi des outils nécessaires à une gestion efficace de l'énergie produite localement.

Un échange s'ensuit avec les élus.

À l'issue de la présentation, M. le Maire remercie les intervenants pour leur exposé, les représentants du SIEC quittent ensuite la séance.

CONSEIL MUNICIPAL

► PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

M. le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal du 03/07/2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'Unanimité.

► ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-8 du CGCT, doit adopter, dans les six mois de son installation, un règlement intérieur afin de définir les modalités de son fonctionnement.

M. le Maire présente le projet de règlement intérieur, qui précise notamment les règles relatives aux séances, aux convocations, à l'information des élus, à l'organisation des débats, au fonctionnement des commissions et à l'expression des conseillers municipaux. Le Conseil est ainsi appelé à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de CHAMPVANS, annexé à la délibération.

Vote : Pour à l'Unanimité

SÉCURITÉ

► APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

A l'invitation du Maire, Mme MERLIER présente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et sa mise à jour. Elle rappelle que ce document constitue l'outil opérationnel de gestion de crise de la commune, permettant d'organiser les mesures d'alerte, de protection et d'assistance de la population en cas d'événement majeur. Le PCS contribue ainsi à renforcer la sécurité des habitants et la capacité de la commune à faire face aux risques identifiés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour ;
- AUTORISE le Maire à signer l'arrêté du Maire validant la mise à jour du PCS en date du 1er juin 2026 ;
- DIT que le PCS sera mis à disposition du public selon les modalités prévues par la réglementation.

Vote : Pour à l'Unanimité

► INFORMATION SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal que certaines compétences exercées par la Communauté d'agglomération du Grand Dole entraînent le transfert automatique de pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI.

Il précise que les compétences concernées sont notamment l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, les aires d'accueil des gens du voyage, la voirie (circulation, stationnement et taxis), l'habitat ainsi que la police de la publicité extérieure.

S'agissant des pouvoirs de police en matière de circulation et de stationnement, M. le Maire indique qu'il souhaite en conserver l'exercice sur le territoire communal afin de maintenir une gestion de proximité, de garantir une meilleure réactivité face aux situations locales et de préserver la capacité d'intervention de la commune dans l'intérêt des habitants. Concernant la réglementation des taxis, M. le Maire précise qu'il prendra sa décision lorsqu'il disposera d'éléments complémentaires sur les modalités de fonctionnement et d'attribution des autorisations de stationnement.

M. le Maire informe le Conseil qu'un arrêté d'opposition au transfert de ces pouvoirs au Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole sera pris avant le 16 octobre 2026, délai de rigueur. Concernant la réglementation des taxis, cette opposition pourra également être étendue à cette compétence après examen des éléments complémentaires.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

INFORMATIONS & DIVERS

► INFORMATIONS COMMUNE

- **Incendies** : M. le Maire informe le Conseil que deux incendies se sont déclarés sur le Mont durant l'été. Ils ont été rapidement maîtrisés grâce à la réactivité des riverains et à l'intervention efficace des sapeurs-pompiers.

- **Coup de vent du 27 août** : M. MUGNIER informe le Conseil qu'un fort épisode de grêle, accompagné de vent et d'orages le 27 août 2026, a provoqué plusieurs dégâts sur la commune (arbres tombés, branches au sol, tuiles envolées, etc.). Les services techniques sont intervenus rapidement pour sécuriser les lieux et remettre les espaces concernés en état.

- **Aboiements de chiens** : M. le Maire informe le Conseil que plusieurs signalements relatifs à des aboiements répétés de chiens ont été portés à la connaissance de la mairie. Il a eu contact avec les personnes concernées et un message a été publié sur les réseaux de communication de la commune afin de rappeler les dispositions de l'arrêté municipal du 1er juillet 2016 portant réglementation des bruits de voisinage. Celui-ci impose aux propriétaires et détenteurs d'animaux de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Il est rappelé que les cris et aboiements d'animaux, lorsqu'ils présentent un caractère répétitif, durable ou intense, peuvent constituer une nuisance sonore et faire l'objet de sanctions.

- **Lotissement Madeleine Nauth** : A l'invitation du Maire, M. MUGNIER informe le Conseil que le lotisseur, la société RM Immobilier, souhaitait procéder à la réalisation de l'enrobé de la voirie. Toutefois, la Commune s'y est opposée pour l'instant, considérant que certains aménagements devaient être achevés au préalable, notamment les bordures, les murs et les candélabres. Par ailleurs, les exigences du Grand Dole, compétent en matière d'assainissement, doivent être prises en compte et intégrées avant la finalisation des travaux.

- **Ecoles** : À l'invitation du Maire, M. BENOIT-CHIEUX présente un point sur la rentrée scolaire 2026. Les effectifs sont de 134 élèves, contre 142 en 2025. Il indique que les aménagements demandés lors du conseil d'école ont été réalisés ou sont en voie d'achèvement, notamment la création du chemin d'accès aux jeux de la maternelle et la pose d'un portillon de sécurité au niveau de l'escalier de secours de la salle Babet. Par ailleurs, une réflexion et des études sont engagées afin d'améliorer le rafraîchissement des salles de classe.

- **Chauffage** : M. BENOIT-CHIEUX indique que, à la suite de la panne de la chaudière fioul, un énergéticien du SIDEC du Jura travaille à la recherche de la solution la plus adaptée afin d'assurer le fonctionnement du réseau de chaleur alimentant la mairie, les écoles ainsi que les logements situés au 1 rue de la Gare et au presbytère. Dans l'attente de la mise en service de la chaudière à copeaux de bois lors des grands froids, des solutions temporaires sont actuellement à l'étude afin de garantir la continuité du chauffage.

- **Bulletins Champvans Infos et Champvans Infos Express** : M. BENOIT-CHIEUX indique que le Champvans Infos n° 315 a été distribué la première semaine de septembre, accompagné d'un cahier spécial consacré aux associations champvannaises. Il présente ensuite le rétroplanning pour la préparation du Champvans Infos n° 316 ainsi que des prochains numéros de Champvans Infos Express.

► INFORMATIONS GRAND DOLE

- **Abris-bus** : A l'invitation du Maire, M. MUGNIER informe le Conseil que Grand Dole Mobilités va installer un nouvel abri-bus rue de Dole, à proximité du garage Renault. Il précise également que le remplacement progressif d'un certain nombre d'autres abris-bus de la commune est prévu, notamment celui situé au stade.

► INFORMATIONS SYNDICATS

- **Bennes à verre et déchets verts** : M. MUGNIER signale de nombreuses incivilités constatées aux abords des bennes à verre et du point de collecte des déchets verts. Par ailleurs, il indique avoir sollicité le SICTOM afin d'augmenter la fréquence des collectes pour limiter ces désagréments.

► AGENDA

- 11 septembre : Récolte de pommes ;
- 19 septembre : Visite de la forêt ; en lien avec l'ONF ;
- 02 octobre : Inauguration des installations photovoltaïques ;
- 17 octobre : Inauguration du City Park.

► PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 2 OCTOBRE 2026.

Affiché et publié conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales **le 5 octobre 2026.**

Le Maire,
Jean-Paul MUSSOT



Le secrétaire de séance
Hervé MILLOT



